



PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service de l'alimentation

Pôle production primaire

Unité Santé des végétaux

LABORATOIRE SUBLIMM

**14 RUE DE LA GUADELOUPE
ZA FOUCHEROLLES**

97490 SAINTE CLOTILDE

N/Réf. : SALIM-PPP-2017-1155-D

Dossier suivi par : Steve Dupuis

Tel : 0262 33 36 68,

@-mail : alain-steve.dupuis@agriculture.gouv.fr

**AGRÉMENT
POUR L'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1471 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe SIMON, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion ;
- Vu la décision de subdélégation de signature du préfet de la région Réunion au DAAF de La Réunion en date du 4 septembre 2017;
- Vu le certificat VERITAS du 14/11/17

L'organisme Laboratoire SUBLIMM
domicilié à 14, Rue de la Guadeloupe
97490 SAINTE CLOTILDE

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : 974 00002**

pour effectuer ses activités :

- **Application en prestataire de service de produits phytopharmaceutiques**

pour l'établissement suivant:

LABORATOIRE SUBLIMM	<i>4 RUE LEON DIERX</i>	97400	SAINTE DENIS
----------------------------	-------------------------	-------	--------------

L'agrément est octroyé pour une durée illimitée tant que les conditions d'obtentions sont maintenues.
L'agrément peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le Directeur de l'Alimentation,
l'Agriculture et de la Forêt,
Le chef de pôle production primaire,

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET - Antenne Sud
1 chemin de l'IRAT - 97410 SAINT PIERRE
Téléphone : 02 62 33 36 00 - Télécopie : 02 62 33 36 07 - site : www.reunion.gouv.fr

Patrick GARCIA

